

## Plan d'action Vagues de chaleur

### Consignes DASCO applicables sur les temps scolaire et périscolaire

---

#### **Les mesures mises en place à un niveau s'appliquent également aux niveaux supérieurs.**

En amont du 1<sup>er</sup> juin :

- Identification d'établissements impactés lors des vagues de chaleur
- Identification des sites de Caisses des écoles particulièrement exposés lors d'épisodes de fortes chaleurs
- Rappel des modalités de dotation en matériel de ventilation
- Au cours de l'année, programmation d'interventions (bâtimentaires, matériels) pour limiter l'impact des vagues de chaleur

#### **Niveau 1 « veille saisonnière » :**

- Dès le 1<sup>er</sup> juin, information des CASPE et des services centraux DASCO du passage en veille saisonnière avec envoi des différentes fiches réflexes DASCO (enfants et agents) et des consignes applicables en fonction des métiers. Retransmission de l'information par les CASPE aux responsables éducatifs Ville (REV).
- Sensibilisation des Caisses des écoles aux problématiques liées aux épisodes caniculaires, à l'occasion d'une réunion de réseau (préparation des repas, normes sanitaires).
- Recommandation de vigilance particulière adressée aux CASPE et aux Caisses des écoles quant à la bonne présentation et collecte des bacs de déchets issus de la restauration scolaire et extrascolaire, ceci afin d'éviter tout stockage prolongé au sein des écoles/collèges.

#### **Niveau 2 « avertissement chaleur » :**

- Information de l'ensemble des personnels DASCO du passage en niveau 2 avec retransmission de la fiche « bons réflexes agents » et des recommandations générales.
- Transmission aux CASPE et services centraux des fiches récapitulant les éventuelles adaptations « métiers ».
- Information des directeurs de Caisses des écoles, copie Service de la restauration scolaire (SRS), informant du passage en niveau 2.
- Information des PVP relais (copie bureau des moyens éducatifs) et des équipes d'animation (REV, copie PAS, RAE, CTAE et BAPPE) du passage en niveau 2, avec nouvelle transmission des fiches "coup de chaleur enfant" et "bons réflexes enfants" en précisant les enjeux.

- Information des CASPE et du Service des moyens aux établissements (SME) des bonnes pratiques en matière de rafraîchissement des espaces (ouverture matinale, ventilateurs, etc.).

### **Niveau 2 renforcé :**

- Point quotidien avec les services centraux et les CASPE pour faire un état d'adaptation du fonctionnement et des activités, et de remontée des éventuelles difficultés, notamment nécessitant arbitrage.
- Point quotidien avec les services de l'Académie de Paris.
- Ouverture en soirée de 3 cours Oasis identifiées : EE 30 Jeanne d'Arc (13e), EM 16 Emeriau (15e) (modification possible en cours de période), EM 22 Tandou (19<sup>e</sup>). Période de fonctionnement : le soir de 18h30 à 22h en semaine / le samedi de 10h à 22h / fermeture le dimanche. Diffusion d'un message via le PCN de ces écoles en plus de tout affichage et communication verbale.
- Activation des brumisateurs collectifs dans les espaces collectifs des cours d'école qui en sont dotées.

### **Niveau 3 « alerte canicule » :**

- Information de l'ensemble des personnels DASCO du passage en niveau 3 avec retransmission de la fiche « bons réflexes agents » et des recommandations générales.
- Information du BPRP à destination des représentants syndicaux des dispositions d'organisation prises.
- Recommandation de passage en télétravail à destination des personnels des services centraux, et relais auprès des CASPE pour diffusion auprès des personnels qui leur sont rattachés.
- Rappel à destination des CASPE et des services centraux des consignes et adaptations « métiers » prévues en « alerte canicule ».
- Information des directeurs de Caisses des écoles, copie Service de la restauration scolaire (SRS), du passage en niveau 3 et renvoi vers la « mallette canicule CdE ».
- Vigilance renforcée, en lien avec l'Académie de Paris, sur les écoles identifiées comme particulièrement impactées par les vagues de chaleur, avec renforcement des consignes organisationnelles (aération, adaptation d'usage des espaces si possible, etc.) et RH (adaptation des tâches, vigilance sur le travail isolé, etc.).
- Information des PVP relais (copie bureau des moyens éducatifs) et des équipes d'animation (REV, copie PAS, RAE, CTAE et BAPPE) du passage en niveau 3, avec nouvelle transmission des fiches "coup de chaleur enfant" et "bons réflexes enfants" en précisant les enjeux et consignes.
- Consignes relatives aux temps scolaires assurés par les professeurs de la Ville de Paris, communication via message à destination des PVP relais, copie BME :
  - o EPS :

- Adaptation du niveau d'intensité des activités physiques et sportives proposées ;
- Maintien des séances de natation dans les piscines, sous réserve du temps et des conditions de trajet entre l'école et la piscine municipale.

En fin d'année scolaire 2025-2026, les Semaines sportives se déroulent jusqu'au 2 juillet 2026.

Tout avis de pollution ozone sera communiqué en parallèle.

- Musique : recommandation d'annuler l'activité chorale lorsque la température atteint ou dépasse 28°C dans les locaux.
- Arts plastiques :
  - Recommandation d'éviter les pratiques artistiques nécessitant une importante manutention de matériel ;
  - Ne pas utiliser des produits engendrant des vapeurs. Vérification des étiquetages sur les produits utilisés.
- Consignes relatives aux TAP et Ateliers bleus :
  - Si le TAP ou l'AB se tient hors de l'école, maintien uniquement si le lieu de tenue de l'activité est à proximité directe, sans difficulté de déplacement, ou si l'intervenant peut se déplacer au sein de l'école pour assurer l'activité. Dans le cas contraire, annulation de l'activité ;
  - Pour les activités se tenant au sein de l'école, adaptation des activités. Application des mêmes consignes que pour les cours assurés par les PVP (cf. supra).
- Consignes relatives aux temps périscolaires :
  - Adaptation du niveau d'intensité des activités physiques et sportives proposées ;
  - Maintien des sorties en piscine, sous réserve du temps et des conditions de trajet entre l'école et la piscine municipale ;
  - Mise en place de jeux d'eau, dans le respect des consignes du mémento été concernant les pataugeoires ;
  - Recommandation d'annuler les activités de pratique musicale, notamment chorale, lorsque la température atteint ou dépasse 28°C dans les locaux ;
  - Recommandation d'éviter les pratiques artistiques nécessitant une importante manutention de matériel ;
  - Ne pas utiliser des produits engendrant des vapeurs. Vérification des étiquetages sur les produits utilisés.
- Consignes relatives à la récupération anticipée des enfants en fin de journée : information des familles quant à la possibilité de récupérer leur(s) enfant(s) à compter de 17h30.
- Consignes relatives à la tenue des fêtes scolaires et/ou périscolaires de fin d'année des écoles :

- 1) Recommandation de décaler la date de tenue de la fête de fin d'année ;
  - 2) Si une modification de date est impossible, nécessité d'organiser l'événement dans un espace ombragé, en adaptant les activités proposées et en mettant à disposition des modalités de rafraîchissement et d'hydratation ;
  - 3) Si ces conditions ne peuvent être réunies, annulation de l'événement.
- Consignes relatives aux sorties proposées aux collégiens dans le cadre du dispositif Action Collégiens : celles-ci peuvent être maintenues sous réserve des conditions de déplacement et du type d'activités proposé lors de la sortie. Dans le cas d'une sortie à caractère sportif, adaptation de l'activité.
  - Consignes relatives aux séjours : vérification de la mise en œuvre des mesures d'adaptation par le prestataire (transports climatisés, conditions d'hydratation, adaptation éventuelle des activités, etc.).
  - Consignes relatives aux centres de loisirs hospitaliers : adaptation des activités proposées, annulation des sorties.
  - Adaptation de certains espaces pour la tenue des cours au lycée pour adultes de la Ville de Paris (LAVP), site Alésia (14<sup>e</sup>).

#### **Niveau 4 « canicule extrême » :**

- Information de l'ensemble des personnels DASCO du passage en niveau 4.
- Information du BPRP à destination des représentants syndicaux des dispositions d'organisation prises.
- Rappel à destination des CASPE et des services centraux des consignes et adaptations « métiers » prévues en « canicule extrême ».
- Information des PVP relais (copie bureau des moyens éducatifs) et des équipes d'animation (REV, copie PAS, RAE, CTAE et BAPPE) du passage en niveau 4, avec nouvelle transmission des fiches "coup de chaleur enfant" et "bons réflexes enfants" en précisant les enjeux et consignes.
- Information des directeurs de Caisses des écoles, copie Service de la restauration scolaire (SRS), du passage en niveau 4 et renvoi vers la « mallette canicule CdE ».
- Adaptation en fonction des décisions de l'Académie de Paris :
  - Si décision de maintien de l'accueil et de l'activité scolaires au sein de l'école : en corollaire de l'autorisation qui serait donnée par l'Académie de Paris de ne pas amener leurs enfants à l'école après avoir prévenu l'établissement, communication auprès des familles via PCN sur le temps périscolaire : non venue sur le temps périscolaire, possibilité de récupération anticipée des enfants, etc.
  - Si décision d'adaptation des horaires de classe : anticipation d'organisation avec les services de la Ville.
  - Si décision bascule des enseignements en distanciel : fermeture de l'école et de l'accueil périscolaire sur cette école.

- Annulation ou report des sorties scolaires et périscolaires, exception faite des sorties vers des lieux plus frais ne nécessitant pas de déplacement exposant à la chaleur.
- Annulation des activités physiques et sportives, à l'exception des activités aquatiques et nautiques.
- Annulation ou report des événements festifs scolaires ou périscolaires.
- Bascule de certains cours pour adultes en distanciel.